

# COMMENTAIRES BUDGET 2019



## AUTORITÉS & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 010.300.00** Inchangé. Le résultat à la fin septembre 2018 atteste que le budget devrait être respecté.
- 010.300.40** Le montant supplémentaire est prévu pour les élections au Conseil National.
- 020.301.00** Augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice au service technique (+20 %) et augmentation des paliers conformément aux dispositions salariales en vigueur (+ 1 %).
- 020.304.00** Suite aux diminutions successives du taux de conversion et à la baisse du rendement des capitaux, une amélioration de la couverture LPP a été planifiée sur 2 ans (2018 & 2019). Une hausse des cotisations provoquent, sous les rubriques ....304.00 une progression des charges.
- 020.311.00** Pas d'affectation particulière. Acquisition ou remplacement de machines, mobilier et matériel imprévus.
- 020.312.00** Le chauffage à distance (CAD) engendre des coûts annuels beaucoup plus importants. Une augmentation de Fr. 90'000.00, pour les bâtiments à raccorder, a été calculée lors de la prise de décision.
- 020.315.01** Les nouveaux programmes acquis en 2018 et les modifications prévues en 2019 justifient la progression de ce poste. Il y a lieu de relever que la redevance comprend également la location. Les programmes actuels avaient été achetés et de ce fait, la maintenance annuelle s'avérait moins élevée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<b>020.317.00</b>	La journée des aînés au comptoir et l'apéritif des industriels prévus, tous les 2 ans, figuraient au budget 2018.	
<b>020.318.30</b>	L'augmentation du nombre des apprentis ainsi qu'une formation planifiée dans le cadre de l'accueil extrascolaire justifient cette différence. Divers cours sont également prévus dans le cadre de l'administration.	
<b>020.318.50</b>	Honoraires – fiduciaire ( <i>révision</i> )	Fr. 13'000.00
	Honoraires – fiduciaire ( <i>planification financière</i> )	Fr. 5'000.00
	Honoraires – avocats ( <i>avis de droit, litiges....</i> )	Fr. 12'000.00
<b>020.352.00</b>	Contribution à l'ABMG	Fr. 5'046.00
	Contribution à l'AsCoGlâne	Fr. 8'094.00
	Contribution à l'Ass. des communes fribourgeoises	Fr. 4'000.00
	Les postes du budget .....352.00 subissent une augmentation liée à la clé glânoise de répartition. Notre participation 2019 s'élève à 22.425 %. (+ 18.38 %)	
<b>020.435.00</b>	Ce poste comprend :	
	Bourgeoisie – participation aux frais de gestion	Fr. 8'000.00
	Emolument perçu dans le cadre des naturalisations	Fr. 5'100.00
	AVS – participation au salaire du préposé	Fr. 4'000.00
	Diverses prestations	Fr. 1'200.00
<b>020.460.00</b>	Remboursement de la taxe C02.	

## POLICE

- 110.308.00** Engagement d'agents de sécurité, à temps partiel, pour le contrôle de la zone bleue.
- 110.311.00** Il s'agit de l'acquisition de signaux, de drapeaux, de l'impression des blocs amendes.
- 110.314.00** L'achat d'un radar mobile en 2018 augmentait ce centre de charges.
- 110.427.00** Rendement du parking de la gare (*Fr. 40'000.00*) et autres utilisations du domaine public (*Fr. 2'000.00*).
- 110.437.00** Progression calculée sur la base des résultats obtenus ces 3 dernières années.

## JUSTICE

- 120.352.10** Frais d'exploitation 2018 : Fr. 455'000.00 au taux de 18.524 %  
Frais d'exploitation 2019 : Fr. 495'000.00 au taux de 22.425 %.

## SERVICE DU FEU

<b>140.301.00</b>	Service de piquet – week-end :	850 prestations à Fr. 65.00 =	Fr. 56'000.00
	Service de piquet – semaines :		Fr. 15'000.00
	Solde exercices :	3'750 heures à Fr. 20.00 =	Fr. 75'000.00
	Solde interventions :	1'650 heures à Fr. 33.00 =	Fr. 55'000.00
	Officiers :	indemnités fixes	Fr. 20'000.00

Une valorisation de la fonction d'officier s'avère indispensable et permet aussi d'équilibrer les écarts enregistrés entre les différents centres de renfort.

**140.309.00** La formation du service du feu est strictement réglementée. Les mutations de personnel, l'évolution hiérarchique ainsi que les permis « poids lourds » nécessitent l'engagement des moyens financiers présentés.

**140.311.00** Les achats de matériel et d'équipement de base s'élèvent à environ Fr. 30'000.00 annuellement.

**140.315.30** Une somme de Fr. 25'000.00 était prévue en 2018 pour la location éventuelle d'un camion échelle. Une solution a été trouvée jusqu'à la livraison du nouveau camion pour un montant forfaitaire de Fr. 7'500.00

**140.452.00** La participation des communes de Mézières et Billens-Hennens aux frais d'exploitation est estimée à Fr. 30.00 par habitant (*Fr. 35.00 en 2018*).

<b>140.461.00</b>	Service de piquet :	Fr. 17'000.00
	Salaire du Commandant :	Fr. 39'000.00
	Service de piquet de jour :	Fr. 11'500.00
	Augmentation du tarif horaire :	Fr. 37'000.00
	Achats matériel et entretien véhicules :	Fr. 24'850.00

## ENSEIGNEMENT

- 200.351.00** Répartition des frais de traitement du personnel enseignant des écoles enfantines  
**Etat / Communes à 50 % / 50 %** au prorata de la population légale.
- 200.452.00** Il s'agit de la contribution versée par la Commune de Billens Hennens pour les 11 élèves fréquentant les classes enfantines à Romont ainsi que d'une participation partielle du Canton pour 11 élèves « requérants d'asile ».
- 210.310.00** La progression enregistrée dans ces postes provient de l'arrêté du Tribunal Fédéral relatif à la gratuité de l'école.  
**210.310.10** Les charges supplémentaires représentent Fr. 80'070.00.  
**210.310.20**  
**210.317.10**  
**210.436.20**  
**210.451.00** Recettes supplémentaires relatives à la facturation des repas pour les camps.  
 Participation du Canton estimée à Fr. 75.00 par élève pour le matériel scolaire.
- 210.318.10** Dès la rentrée scolaire 2018, les transports scolaires sont entièrement à la charge des communes.  
**210.351.10** Cette plus-value est compensée par la suppression du poste 210.351.10.
- 210.351.00** Répartition des frais de traitement du personnel enseignant des écoles primaires.  
**Etat / Communes à 50 % / 50 %** au prorata de la population légale.
- 210.352.00** La charge de fonctionnement à répartir entre les communes du district s'élève à Fr. 8'850'000.00 contre Fr. 8'303'000.00 en 2018. La clé de répartition passe de 18.524 % à **22.425 %**. La progression des charges du CO provient de : Salaires Fr. 120'000.00, transports Fr. 180'000.00, piscine Fr. 70'000.00, gratuité de l'école Fr. 225'000.00.
- 210.436.20** Subvention : sport facultatif (Fr. 13'000.00). Ski : part. des parents aux frais de repas et tombola (Fr. 13'600.00). Camps verts : part. des parents aux frais de repas (Fr. 11'520.00). Participation du CO : au frais de transports des élèves de la Maula (Fr. 27'160.00) et prestations fournies à des tiers (Fr. 15'000.00).
- 210.452.00** Ecolage des élèves extérieurs (4) en classe d'appui, des élèves requérants d'asile (14) et des élèves de la commune de Billens Hennens (8)

### ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- 219.301.00** Montant calculé selon les inscriptions et selon les tranches horaires. Poste difficile à estimer avec précision et de plus nous travaillons sur l'année scolaire et non pas civile.
- 219.310.00** Achats et service des repas calculés conformément aux inscriptions (5'500 repas).
- 219.433.00** Contribution des parents planifiée conformément aux inscriptions tout en tenant compte des absences.
- 219.435.00** Participation des parents aux frais de repas. Estimée avec prudence.
- 219.461.00** Subvention allouée uniquement aux enfants des classes de 1H & de 2H, calculée en fonction des présences.

### ÉCOLES SPÉCIALISÉES

- 220.351.00** Répartition pot commun : **5'304** hab. à **Fr. 147.28** contre 5'204 hab. à **Fr. 145.00**.
- 220.351.10** **750** unités d'enseignement à **Fr. 201.1459** contre 630 unités à **Fr. 195.2306**.
- 220.352.00** La somme à répartir pour les services auxiliaires de la Glâne est de **Fr. 960'705.00** au taux de 22.425 % contre **Fr. 917'789.00** au taux de 18.524 % en 2018.

## ADMINISTRATION SCOLAIRE

290.300.00	Frais de la Direction et de l'administration générale des écoles. <i>(Nouveau Fr. 2'000.00 pour le conseil des parents).</i>
290.301.00	Traitement des concierges des bâtiments scolaires et halles de gym. Heures estimées sur la base de 2018.
290.312.00	La différence entre le mazout <i>(Fr. 100.00)</i> et le chauffage à distance.
290.314.00	Aucun frais supplémentaire. Entretien courant du bâtiment.
290.314.10	Entretien courant + remplacement de stores à lamelles.
290.314.30	Aucun frais supplémentaire. Entretien courant du bâtiment.
290.315.20	Acquisitions de 3 tableaux interactifs pour les 8H et de 3 beamers, coût total : Fr. 36'000.00.
290.366.00	Entièrement à charge de la commune.
290.427.00	<u>Rendement des locaux loués</u> : Appartement du concierge, salles de classe à l'école CESL/G, grande salle, halles de gym aux sociétés.

## BIBLIOTHEQUE

**300.452.00**

Participations des communes de :

Villaz-St-Pierre	1'330 habitants	à	Fr.	3.00	=	Fr.	3'990.00
Siviriez	2'199 habitants	à	Fr.	3.00	=	Fr.	6'597.00
Centre de documentation HEP						Fr.	1'000.00

**300.461.00**

Subvention de la Loterie Romande pour les acquisitions de livres.

## CULTURE

<b>320.352.00</b>	Animation culturelle du Bicubic Office régional du Tourisme Glâne/Veveyse Office régional du Tourisme Glâne Office régional Glâne/Veveyse	forfait forfait Fr. 3.50/hab. x clé glânoise Fr. 7.50/hab. x clé glânoise	Fr. 30'000.00 Fr. 37'500.00 Fr. 18'887.00 Fr. 40'171.00
<b>320.365.00</b>	<u>Aides ordinaires</u> :	Fanfare loyer Fanfare des cadets traitements VitroFestival Conférence de la culture (Chef lieu & gdes communes) Association culturelle des capucins Sicare éclairage de Noël Groupe scouts	Fr. 12'000.00 Fr. 10'000.00 Fr. 6'000.00 Fr. 2'000.00 Fr. 3'000.00 Fr. 8'000.00 Fr. 1'000.00
<b>320.365.05</b>	<u>Aides extraordinaires</u> :	Non définies	Fr. 3'000.00
<b>320.365.10</b>	Ce montant est attribué, dans le cadre de la promotion touristique, aux secteurs suivants :		
	VitroMusée – fonctionnement de base VitroCentre – fonctionnement de base	Fr. 161'000.00 Fr. 72'000.00	<b>Fr. 233'000.00</b>
	Office du Tourisme Foires 1 <sup>er</sup> Août Frais divers Entretien pont de danse Panneaux d'entrée de Ville Sentier didactique du verre Fête de Saint-Nicolas	Fr. 37'500.00 Fr. 3'000.00 Fr. 14'000.00 Fr. 1'400.00 Fr. 2'500.00 Fr. 25'000.00 Fr. 9'000.00 <u>Fr. 1'000.00</u>	<b>Fr. 93'400.00</b>

## EMBELLISSEMENT

- 330.301.00** Suppression de la rubrique « *personnel temporaire en cas de nécessité* » Fr. 10'000.00
- 330.311.00** Sont prévus : achats de 2 échelles (Fr. 1'500.00), de bacs à fleurs (Fr. 4'000.00) et de poubelles type « requin » (Fr. 5'000.00)
- 330.312.00** Pour des questions de salubrité publique, les fontaines sont désormais raccordées au réseau d'eau communal avec la pose d'un compteur.
- 330.313.00** Entretien courant des parterres et giratoires y compris les achats de fleurs, arbres et produits d'entretien.
- 330.313.10** Réparation de fissures à la fontaine sise devant le restaurant « L'Escale ».

## SPORT

<b>340.300.00</b>	Frais de la commission de bâtisse <i>(Fr. 2'000.00)</i> .	
<b>340.314.00</b>	Entretien du terrain du Glaney :	Fr. 18'000.00
	Entretien courant	Fr. 4'050.00
<b>340.314.10</b>	Suppression de l'installation d'un « robot-tondeuse » à Bossens <i>(Fr. 21'000.00)</i> .	
<b>340.352.00</b>	La participation annuelle à la Patinoire régionale est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de Fr. 275'000.00 réparti selon la clé glânoise au taux de <b>22.425 %</b> au lieu de 18.524%.	
<b>340.365.10</b>	Aides extraordinaires diverses non-définies	<i>(Fr. 3'000.00)</i>
	Tour de Romandie 2019	<i>(Fr. 10'000.00)</i>
<b>340.427.00</b>	Location des infrastructures sportives au CSR.	

## JEUNESSE

<b>350.318.00</b>	Fr. 114'000.00	Prestations « REPER »
	Fr. 12'500.00	Projet « transition » <i>(Entièrement refacturé au CO – 350.436.00)</i>

## HÔPITAUX

- 400.351.00** L'écart entre les tarifs et les coûts des soins (*coûts résiduels*) est mis à charge des assurés jusqu'à concurrence de 20 % de la contribution maximale de l'OAS et **le solde est pris en charge par les pouvoirs publics.**
- 400.352.00** Charges financières de « Transbill » Fr. 411'300.00 au taux de 22.425 %.

## HOMES MÉDICALISÉS

- 410.351.00** Il s'agit des frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées : **5'304** habitants x Fr. 165.077 contre 5'204 habitants x Fr. 161.7419. La somme totale à répartir au niveau du Canton s'élève à Fr. 51'973'830.00 (+ 3%)
- 410.352.00** La somme à répartir pour les frais financiers et la prise en charge du découvert se monte à Fr. 2'157'600.00 au taux de 22.425 % contre Fr. 2'185'600.00 au taux de 18.524 % en 2018.

## SOINS AMBULATOIRES

- 440.352.00** Total à répartir pour le service d'aide & soins à domicile : Fr. 2'549'250.00 (+ 4.34 %) au taux de 22.425 % au lieu de Fr. 2'443'180.00 au taux de 18.524 %.
- 440.352.10** La somme à répartir est de Fr. 393'000.00 (*Fr. 16.33/hab (+16.00 %).* contre *Fr. 14.05/hab.*) au taux de 22.425 % contre 18.524 %.
- 440.352.20** La somme à répartir est de Fr. 800'000.00 (*- Fr. 30'000.00*) au taux de 22.425 %.

## PROTECTION DE LA JEUNESSE

- 540.352.00** Total à répartir : Fr. 960'000.00 au taux de 22.425 % contre Fr. 940'000.00 au taux de 18.524 % en 2018.
- 540.365.10** Les enfants en scolarité ont, sauf motif valable, l'obligation de fréquenter l'accueil extra-scolaire. Faut de places disponibles dans certaine tranche horaire, le recours aux mamans de jour s'avère indispensable et de ce fait, soumis à subvention.

## INVALIDITÉ

- 550.351.00** Contribution à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées. **5'304** habitants à Fr. 251.2231 (+ 3%) contre 5'204 habitants à Fr. 243.4015. La somme à répartir entre les communes du canton s'élève à Fr. 79'096'600.00.

## AIDE AU LOGEMENT

- 560.365.00** Subvention communale pour les immeubles au bénéfice d'une aide cantonale et fédérale. Cette participation cessera dès 2022.

### ASSISTANCE

**580.318.00** Achats d'abonnements : Fr. 70'000.00  
**580.436.30** Ventes d'abonnements : Fr. 68'000.00

		<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2017</b>
<b>580.366.00</b>	Assistances diverses	1'400'000.00	1'400'000.00	1'234'726.23
<b>580.366.01</b>	Cotisations AVS pour indigents	18'000.00	15'000.00	17'301.65
<b>580.436.00</b>	Remboursements Avances	400'000.00	400'000.00	359'334.03
<b>580.436.10</b>	Rembours. de l'action soc.	650'000.00	650'000.00	650'283.88
	<b>Prestations nettes d'assistance</b>	<b>368'000.00</b>	<b>365'000.00</b>	<b>242'409.97</b>

**580.366.10** Dépenses du service : Fr. 42'350.00  
**580.435.10** Recettes du service : Fr. 35'000.00 Différence : **Fr. 7'350.00**      Nombre de repas : 2'700

## ROUTES COMMUNALES

- 620.301.00** Progression des échelons, selon directives, Fr. 10'000.00 ou 1,2 %. Engagement d'un apprenti supplémentaire (*réinsertion professionnelle*) Fr. 12'000.00. Primes d'ancienneté Fr. 6'935.00 (3 personnes).
- 620.313.20** Adaptation du montant par rapport à 2018 compte tenu de l'éloignement du nouveau bâtiment.
- 620.314.30** Suppression de l'étude pour la réfection des WC publics (*Fr. 10'000.00*).

## **CHEMINS DE FER FEDERAUX**

**640.351.00**

Le 9 septembre 2015, le Grand Conseil a approuvé la participation des communes pour 13,78 % à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Les communes se répartissent cette contribution en fonction de leur population.

## **TRAFIC RÉGIONAL**

**650.351.00**

Part des communes (45 %) aux indemnités d'exploitation octroyées par le canton au titre de trafic régional. Montant réparti pour 20 % en fonction de la population légale et 80 % en fonction de ce chiffre pondéré par l'offre de transport.

**650.365.00**

Mobility : les résultats étant favorables, la société assume l'ensemble des frais.

## SERVICE DES EAUX

- 700.308.00** Mandat de gestion confié, selon convention, à **EauSud SA**
- 700.311.00** Acquisitions de compteurs pour les nouvelles constructions et remplacements.
- 700.312.00** Augmentation du tarif de base (*Quota*).
- 700.315.00** Outre l'entretien courant du réseau, sont prévus : Adduction Croisées de Sâles, Palaz , Parqueterie (*Fr. 70'000.00*), mise en commun de la gestion avec l'AVGG (*Fr. 45'000.00*), bouclage avec Siviriez (*Fr. 17'000.00*), protection zone S1 (*Fr. 20'000.00*), mesure de turbidité à la station UV (*Fr. 16'000.00*), révision de notre règlement (*Fr. 15'000.00*).
- 700.390.10** Investissements calculés au taux de 1 %
- 700.390.20** Amortissements calculés conformément aux travaux réalisés et terminés en 2018.
- 700.434.10** Taxes de raccordement du « Quartier des Echervettes ».
- 700.435.10** Ventes aux communes estimées conformément à 2017 et selon les résultats intermédiaires 2018.

**Le service des eaux est autofinancé à 100 %. Il présente un bénéfice net de Fr. 124'247.00 comptabilisé sous le poste 700.390.30 « amortissements supplémentaires ». Le cash flow atteint Fr. 438'247.00. Le financement du service est conforme aux dispositions légales.**

**Conformément aux dispositions légales, le revenu des ventes aux communes (*Fr. 254'000.00*) est attribué au compte général et non pas au service des eaux. Le bouclage effectif des comptes 2019 déterminera l'attribution de ce montant.**

## SERVICE DE L'ÉPURATION

<b>710.308.00</b>	Mandat de gestion du service	Fr.	10'000.00
	Mandat – aide au service technique	Fr.	10'000.00
<b>710.315.10</b>	Réparations et entretien des canalisations	Fr.	30'000.00
	Curage des collecteurs	Fr.	30'000.00
	Vidange des gargouilles	Fr.	15'000.00
	Cadastre des eaux industrielles	Fr.	15'000.00
	STAP En Bouley	Fr.	70'000.00
	Mise à jour du règlement sur l'épuration	Fr.	5'000.00
<b>710.352.00</b>	Participation aux frais d'administration	Fr.	17'514.00
	Participation aux frais financiers	Fr.	473.00
	Participation aux frais d'exploitation	Fr.	605'901.00

**710.390.10** Les investissements réalisés et en cours justifient l'inscription de ces montants.

**710.390.20**

**710.434.10** Taxes de raccordement du « Quartier des Echervettes ».

**710.480.00**

Ce montant représente le déficit du service (*Fr. 278'688.00*). L'évolution des charges du service ainsi que des investissements futurs détermineront dans quelle mesure la taxe d'utilisation devra être adaptée.

**Les réserves constituées proviennent des bénéfices antérieurs réalisés par le service de l'épuration. Le financement du service, par un prélèvement sur réserves, est conforme aux dispositions légales.**

## ORDURES MENAGÈRES

720.315.00

Etude « Concept déchets » (Fr. 5'000.00).

720.318.00

720.318.10

	<b>TRANSPORTS</b>	<b>DECHARGE</b>
	<b>720.318.00</b>	<b>720.318.10</b>
Encombrants, plastic, fer, verre	52'000.00	44'000.00
Ménagers	104'000.00	170'000.00
Papier	23'000.00	0.00
Compost	0.00	46'000.00
Alu, huiles, app. électr., batteries	12'000.00	0.00
<b>TOTAL (Hors-Taxes)</b>	<b>191'000.00</b>	<b>260'000.00</b>

720.434.20

Recette estimée en fonction des résultats actuels.

720.435.00

Ce poste comptabilise les ventes du papier, verre, fer et alu, pet.

**Le service des ordures ménagères présente un déficit de Fr. 10'625.00.**

**La couverture du service est de 98,18 %.**

**Le financement du service ainsi que la répartition des recettes sont conformes aux dispositions légales.**

## ÉNERGIE – AIR – PROTECTION DE LA NATURE

<b>780.318.00</b>	Optimisation des coûts énergétiques	Fr. 7'600.00
	Audit du label « Cité de l'Énergie »	Fr. 18'000.00
<b>780.318.10</b>	Subvention « vélos électriques »	Fr. 5'000.00
	Opération « Coup de balai »	Fr. 2'000.00
	Achat de matériel ( <i>Cité de l'Énergie</i> )	Fr. 1'500.00
	Diverses actions	Fr. 1'500.00

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**790.318.00** Honoraires urbanistes et études courantes. Les importants projets (*PAD*) sont en phase de réalisation, c'est pourquoi nous réduisons le montant alloué à ce poste.

## **FORÊTS**

**810.314.00**

Entretien courant

**810.480.00**

Compensation du déficit par un prélèvement sur la réserve forêt.

## **INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE**

**840.365.00**

Montant destiné aux rencontres avec les acteurs économiques de Romont et sa région.

## IMPÔTS

<b>900.400.00</b>	Rendement de l'impôt cantonal 2016 Progression selon SCC - 6.00 %	Fr. 9'726'189.00 Fr. 583'571.00	Fr. 10'309'760.00
	<b>Au taux de 90 %</b>	<b>Fr. 9'270'784.00</b>	
<b>900.400.10</b>	Rendement de l'impôt cantonal 2016 Progression selon SCC - 9.00 %	Fr. 741'180.00 Fr. 66'706.00	Fr. 807'886.00
	<b>Au taux de 90 %</b>	<b>Fr. 727'097.00</b>	
<b>900.401.00</b>	Rendement de l'impôt cantonal 2016 Progression selon SCC - 4.00 %	Fr. 2'212'000.00 Fr. 88'000.00	Fr. 2'300'000.00
	<b>Au taux de 90 %</b>	<b>Fr. 2'070'000.00</b>	
	(./Rendements extraordinaires Fr. 620'000.00)	<b>Fr. 1'450'000.00</b>	
<b>900.402.00</b>	La contribution immobilière est calculée sur la valeur fiscale fixée au 31 décembre de l'année civile précédant la période fiscale. Les constructions en cours n'auront donc pas d'effet financier sur l'année comptable 2019.		
<b>900.403.00</b>	Les résultats enregistrés de 2011 à 2017 sont au minimum de Fr. 133'000.00 et au maximum de Fr. 530'000.00.		
<b>900.404.00</b>	Les résultats enregistrés de 2011 à 2017 sont au minimum de Fr. 393'000.00 et au maximum de Fr. 817'000.00.		
	Dans les 2 cas, s'agissant d'impôts conjoncturels, les montants inscrits sont conformes aux fluctuations enregistrées. Il serait très dangereux de considérer que ces recettes font parties intégrantes de l'équilibre budgétaire.		

## IMMEUBLES

- 940.312.20** Raccordement du bâtiment au chauffage à distance.
- 940.314.10** Budget 2018 : Installation de laves-vaisselle (Fr. 7'700.00)
- 940.314.30** Entretien courant du bâtiment. Aucuns travaux particuliers.
- 940.314.70** Budget 2018 : installations électriques permanentes pour manifestations (Fr. 18'100.00).
- 940.423.70** Location nouvelle sur le terrain à proximité du nouveau bâtiment édilitaire.

## FINANCES

<b>950.322.00</b>	Intérêts calculés conformément au contrat en vigueur (0.75 %)	Fr.	90'000.00
	Nouveaux investissements : 10 millions à 1 %	Fr.	100'000.00
<b>950.330.00</b>	Amortissements 2019 selon contrôle de l'endettement au 31.12.2017	Fr.	291'633.00
	Crédits votés & réalisés non-inclus dans la situation 2017	Fr.	200'000.00
<b>950.490.10</b>	Intérêts inscrits au service des eaux, de l'épuration, des ordures ménagères et du bâtiment En Raboud 3. ( <i>Ventilations internes</i> ). Baisse due à la diminution du taux d'intérêt.		
<b>950.490.20</b>	Amortissements obligatoires inscrits au service des eaux, de l'épuration, des ordures ménagères et du bâtiment En Raboud 3. ( <i>Ventilations internes</i> ).		

## POSTE NON-VENTILABLE

<b>990.318.00</b>	Montant destiné à financer les dépenses imprévisibles & urgentes. ( <i>Exemple : Etudes</i> )
<b>990.490.30</b>	Amortissement supplémentaire du service des eaux ( <i>Ventilation interne</i> ).